

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 mars 2023

Délibération n° DL-230307-024

Objet :

Compte administratif 2022 – Budget annexe Assainissement

Date de la convocation :
01 mars 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 22
Absents : 7
Procurations : 6

Votants : 27
Pour : 27
Vote à l'unanimité

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BELY et Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Nadia OULD-AMER et Malika MAZOUZ, MM. Sylvain PLUNIAN et Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : Mme Andrée GINOUX (procuration à M. Laurent SAADI), MM. Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) et Benoit ALBAGNAC (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mmes Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Bekhta BOUZID (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK) et Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER.

À la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Responsable du service Finances expose à l'Assemblée que le Compte administratif est établi en fin d'exercice par l'Ordonnateur. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le Compte administratif est ainsi le bilan financier de l'Ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la Collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour l'exercice 2022, le Compte administratif du budget annexe Assainissement se présente comme suit :



**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2022**

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2022
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	254 154,47 €	359 322,56 €	105 168,09 €
	SECTION INVESTISSEMENT	189 114,22 €	377 224,53 €	188 110,31 €
REPORT 2022	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		40 862,62 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		268 744,09 €	
RESULTAT 2022 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		146 030,71 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		456 854,40 €	
RESTES A REALISER EN 2023	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	55 100,17 €	21 000,00 €	
	TOTAL RAR 2020	55 100,17 €	21 000,00 €	
RESULTAT CUMULE			SOLDE EXECUTION	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	254 154,47 €	400 185,18 €	146 030,71 €
	SECTION INVESTISSEMENT	244 214,39 €	666 968,62 €	422 754,23 €
	TOTAL CUMULE	498 368,86 €	1 067 153,80 €	568 784,94 €

Compte administratif du budget annexe Assainissement 2022 par section et chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% réalisé
011	Charges à caractère général	55 000,00 €	27 540,00 €	50,07%
012	Charges de personnel	47 000,00 €	44 948,22 €	95,63%
66	Charges financières	50 000,00 €	41 650,95 €	83,30%
67	Charges exceptionnelles	9 462,00 €	- €	0,00%
68	Dotation aux provisions	538,00 €	537,21 €	99,85%
022	Dpenses imprévues	10 000,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €	139 478,09 €	96,19%
23	Virement à la section d'investissement	93 862,62 €	0	0,00%
TOTAL GENERAL		410 862,62 €	254 154,47 €	61,86%

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Part budgétaire
R002	Résultat d'exploitation reporté	40 862,62 €	- €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	370 000,00 €	359 320,72 €	97,11%
77	Produits exceptionnels	0	1,84 €	
TOTAL GENERAL		410 862,62 €	359 322,56 €	87,46%

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% REALISATION
13	Subventions investissement	5 000,00 €	2 019,33 €	40,39%
16	Emprunt et dettes assimilés	130 000,00 €	119 426,83 €	91,87%
20	Immobilisations incorporelles	250 654,99 €	51 141,62 €	20,40%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	237 951,72 €	15 900,00 €	6,68%
041	Opérations patrimoniales	650,00 €	626,44 €	96,38%
TOTAL GENERAL		824 256,71 €	189 114,22 €	22,94%

RECETTES

	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% REALISATION
ROO1	Solde d'exécution reporté	268 744,09 €	- €	0,00%
10	Dotations fonds divers et réserves	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%
13	Subventions investissement	116 000,00 €	37 120,00 €	32,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €	139 478,09 €	96,19%
041	Opérations patrimoniales	650,00 €	626,44 €	96,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	93 862,62 €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		824 256,71 €	377 224,53 €	45,77%

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées et conforme au Compte de gestion du Comptable public.

Où l'exposé de M. Jérémie COMBES, le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-221214-0140 du 14 décembre 2022 approuvant la décision modificative n° 1 – Budget annexe Assainissement ;
- Vu la délibération n° DL-230307-023 du 07 mars 2023 approuvant le Compte de gestion 2022 du Budget annexe Assainissement dressé par le Comptable Public ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 15 février 2023 ;
- Considérant que M. le Maire a quitté la séance et que l'Assemblée siège sous la Présidence de Mme Hanane MAALLEM qui soumet le point au vote de l'Assemblée, au titre de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif et du Compte de gestion ;

DÉCIDE

- D'adopter le Compte administratif 2022 du Budget annexe Assainissement arrêté comme ci-dessus ;
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BERGONNIER




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 081-218102713-20230307-DL230307024-BF